

Réunion du Comité Syndical du 17 Octobre 2023

PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 05 Octobre 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. BLOND ; M. BARBIER ; Mme GAUDINAT ; M. AUDOUX ; M. DUPERAT ; M. PATIN ;
- Communauté de Communes la Septaine : M. HIMBERT ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; Mme DELAPORTE ; M. ROGER ; M. BOUGRAT ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; M. RIPARD ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; M. PETITJEAN ; M. ZIMMERLI ; Mme GALLOIS ; M. PINSON ; M. BOUARD ; M. BOUET ; M. MENNESSIER ; M. COLLIN ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme TORCHY.

Présent sans voix délibérative :

- Monsieur ARCHAMBAULT (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT ; Mme ALVES ; M. BLIAUT ; M. DESROCHES ; M. BERGER ; M. PRUDENT ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. BAUDON ; M. ROMAIN ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. MATHEY ; Mme LATOURNERIE ; M. LETOURMY ; Mme SAISSELIN ; M. COSSON ; M. GAZOUNAUD ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme MOREVE ; Mme GAUCHER.



Monsieur BENOIT, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Il remercie les délégués pour leur fidélité au conseil, source de motivation pour le bureau des élus et l'équipe technique.

Monsieur BENOIT demande d'observer une minute de silence en soutien à l'enseignant poignardé à Arras.

Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).


Monsieur Renaud BLOND (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

Approbation du procès-verbal en date du 06/06/2023

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 06 Juin 2023 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

❖ **SIVY (Conseil du 06/06/2023)**



- ✓ **33 présents**
- ✓ **15 excusés**
- ✓ **3 délibérations**

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voies délibératives)
Berry Loire Vauvise	1/1	0/1	100 %
Bourges Plus	4/8	4/8	100 %
La Septaine	3/11	1/11	36 %
Sauldre et Sologne	0/1	0/1	0 %
Terres du Haut Berry	15/25	4/25	76 %
Vierzon Sologne Berry	1/6	0/6	17 %

Election 2^{ème} Autre Membre

Monsieur BENOIT présente la délibération concernant l'élection du 2^{ème} Autre Membre :

DÉLIBÉRATION : ÉLECTION

Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

Election 2^{ème} Autre Membre :
 Le Président expose :

Vu la démission de la 2^{ème} Autre Membre, Madame Chantal LEBLANC, en date du 26 Janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 10/2020 déterminant le nombre des Autres Membres à 6 ;

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection du (de la) 2^{ème} Autre Membre comme suit :

Le Président recense les délégués intéressés :


2^{ème} Autre Membre
Candidats :
 Madame ou Monsieur
 Madame ou Monsieur

Vote du (de la) 2^{ème} Autre Membre:
 Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émaillé.
 2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :
et.....

Le dépouillement du vote du (de la) 2^{ème} Autre Membre donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Décision :
 Après dépouillement, Madame ou Monsieur ayant obtenu(e) la majorité absolue des suffrages, est proclamé(e) 2^{ème} Autre Membre.



Monsieur BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande des précisions sur le poste d'autre membre.

Monsieur BENOIT précise que les autres membres sont présents aux réunions de bureau qui se déroulent une fois par trimestre avant chaque conseil syndical, il indique que le rôle de ces membres est également d'avoir une bonne représentativité géographique du bassin dans le cadre des réunions de bureau.

Monsieur JOLIVET témoigne de l'importance de la présence des membres qui témoignent et participent aux échanges entre délégataires de fonctions (Président, Vice-Présidents), il est également intéressant d'avoir une bonne représentation des professions sur le bassin.

Monsieur BENOIT recense les délégués intéressés :

- Monsieur Patrick BOUGART (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Monsieur Gérard RIPARD (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Le dépouillement du vote du 2^{ème} Autre Membre donne les résultats suivants :


- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	27

Après dépouillement, Monsieur Patrick BOUGRAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2^{ème} Autre Membre.

- Election 5^{ème} Autre Membre

Monsieur BENOIT présente la délibération concernant l'élection du 5^{ème} Autre Membre :

DÉLIBÉRATION : ÉLECTION




Délibération présentée par Monsieur Gilles BENOIT

Election 5^{ème} Autre Membre :
Le Président expose :

Vu la démission du 5^{ème} Autre Membre, Monsieur Philippe POISSON, en date du 03 Février 2023 ;
Vu la délibération n° 10/2020 déterminant le nombre des Autres Membres à 6 ;

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection du (de la) 5^{ème} Autre Membre comme suit :
Le Président recense les délégués intéressés :

5^{ème} Autre Membre
Candidats :
Madame ou Monsieur
Madame ou Monsieur



Vote du (de la) 5^{ème} Autre Membre:
Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.
2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :
.....et.....

Le dépouillement du vote du (de la) 5^{ème} Autre Membre donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Décision :
Après dépouillement, Madame ou Monsieur ayant obtenu(e) la majorité absolue des suffrages, est proclamé(e) 5^{ème} Autre Membre.

Monsieur BENOIT recense les délégués intéressés :

- Monsieur André BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc et émerge.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Monsieur Gérard RIPARD (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)


Le dépouillement du vote du 5^{ème} Autre Membre donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	27

Après dépouillement, Monsieur André BARBIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 5^{ème} Autre Membre.

- **Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes / Centre de Gestion du Cher**

Madame TORCHY aborde la délibération concernant convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de Gestion du Cher :

DÉLIBÉRATION : SIGNALEMENT 

Délibération présentée par Madame TORCHY

Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes / Centre de Gestion du Cher :

Le Président expose :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG 18) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 18 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :


- d'une équipe dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une expertise ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Président donne lecture au conseil syndical du projet de convention du CDG18.

Il est proposé au Comité Syndical de conventionner avec le Centre de Gestion du Cher et autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat.

Pour :	—
Contre :	—
Abstention (s) :	—




Pour :	27
Contre :	0
Abstention (s) :	0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (M.P.O.) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG18)

Madame TORCHY évoque la délibération sur l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion du Cher :

DÉLIBÉRATION : MÉDIATION



Délibération présentée par Madame TORCHY

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (M.P.O.) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG18)

Le Président expose :


La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif et à désengorger les juridictions administratives.

À ce titre, pour garantir l'impartialité et l'indépendance du médiateur, le Centre de gestion du CHER a conclu pour 5 ans à compter du 1er juillet 2023 une convention de déport systématique pour toutes les médiations préalables obligatoires sollicitées par un agent, une collectivité ou un établissement du département du CHER au profit du médiateur d'un autre Centre de gestion de la Région Centre Val-de-Loire. Dans tous les cas, cette mutualisation est transparente pour les collectivités et leurs agents, qui n'auront pour seul interlocuteur que le Centre de gestion du CHER.

En adhérant à cette mission, le SIVY prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG18.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —



Monsieur BENOIT (Président) précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire et d'une mise en conformité.


Pour : 27
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Mise à jour des statuts

Monsieur BENOIT aborde la mise à jour des statuts :

DÉLIBÉRATION : STATUTS



Délibération présentée par Monsieur BENOIT

Consultation des EPCI réalisée de juillet à septembre 2023

Mise à jour des statuts

Régularisation à la demande de la Préfecture. Groupe de travail SIVY depuis 2021

Parmi les évolutions :

- ✓ Extension de périmètre (régularisation statutaire)
- ✓ Syndicat Intercommunal > Intercommunautaire
- ✓ Objets (compétences) simplifiées, associées strictement au socle GEMAPI (1°, 2°, 5°, 8° L211-7)
- ✓ Capacité à la prestation de service
- ✓ Evolution de la représentativité

Communautés de Communes et d'Agglomération	Nombre de Délégués Titulaires (actuellement)	Nombre de Délégués Titulaires (projet)
Berry Loire Vauvise	1	1
Bourges Plus	8	11
La Septaine	11	9
Sauldre et Sologne	1	2
Terres du Haut Berry	25	21
Vierzon Sologne Berry	6	8
Total	52	52

✓ Evolution de la répartition financière

Communautés de Communes et d'Agglomération	Répartition financière (actuellement)	Répartition financière (projet)
Berry Loire Vauvise	0,09%	0,11%
Bourges Plus	58,37%	58,56%
La Septaine	7,80%	7,79%
Sauldre et Sologne	0,61%	0,63%
Terres du Haut Berry	19,88%	20,49%
Vierzon Sologne Berry	13,25%	12,43%
Total	100%	100%


Monsieur BENOIT récapitule le travail réalisé et les principales évolutions par rapport aux statuts actuels.

Monsieur BLOND indique que les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération devront délibérer pour approuver la mise à jour des statuts.

Monsieur BLOND remercie le travail du groupe de travail « Statuts » ainsi que les agents.

Monsieur BENOIT soumet la délibération aux élus :

DÉLIBÉRATION : STATUTS



Délibération présentée par Monsieur BENOIT

Mise à jour des statuts

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de modification des statuts d'un syndicat intercommunal ;

Considérant la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de modification des statuts notamment avec les EPCI membres du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre ;


Considérant la nécessité de mise à jour des statuts du SIVY et ses évolutions facultatives ou obligatoires, concernant notamment :

- le changement de nature juridique du Syndicat ;
- l'objet et les compétences ;
- la composition du comité syndical ;
- le bureau ;
- la contribution des membres.

Considérant que les Conseils Communautaires de chaque Communauté d'Agglomération et de Communautés de Communes sont ainsi appelés à donner leur avis sur la modification des statuts du SIVY ;

Consultation des EPCI réalisée de
juillet à septembre 2023

DÉLIBÉRATION : STATUTS



Délibération présentée par Monsieur BENOIT

Monsieur le Président fait lecture du projet de Statuts.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver les statuts ;
- d'étendre son périmètre d'intervention aux anciennes Communes de Laverdines et Saligny-le-Vif pour couvrir tout ou partie de la Commune nouvelle de Baugy ;
- d'étendre son périmètre d'intervention aux Communes de Morthomiers, le Subdray, Trouy, Sévry, Crosses, Jussy-Champagne, Soye-en-Septaine, Presly et Achères.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Remarque : l'extension de périmètre correspond à une « régularisation » et non à une évolution des contours hydrographiques d'interventions

Pour : 27
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Point sur le programme d'actions 2023-2028



Mise à disposition de l'ensemble de la documentation depuis mi-septembre sur :

<https://www.vallee-yevre.com/programme-2023-2028>

Programme d'interventions en faveur des milieux aquatiques du bassin de l'Yèvre 2023-2028

Documentaires d'accompagnement

- Présentation générale
- Fonction de dossier
- Résumé des interventions
- Annexes/Plans
- Applications, plannings et calendriers

Rapports généraux

- Rapport de Contexte et état des lieux
- Rapport de Présentation de programmation SIVY 2023-2028
- Rapport de Présentation de programmation SIVY 2023-2028
- Rapport de Question des interventions, complémentarité et impacts

Annexes

- Annexe I : Fiche milieu
- Annexe II : Atlas cartographique
- Annexe III : Projet Barrage D
- Annexe IV : Projet Barrage Trois Baudats
- Annexe V : Projet Clapet Noidin-Lombard

Documentaire complémentaire au programme d'actions 2023-2028

- Cartographie haute résolution IPST du programme 2023-2028

Timeline: 2022 (Départ de mission), 2023 (Mission de diagnostic), 2024 (Mission de diagnostic), 2025 (Mission de diagnostic), 2026 (Mission de diagnostic), 2027 (Mission de diagnostic), 2028 (Mission de diagnostic).

Monsieur JOLIVET précise que l'ensemble de la documentation associée au projet est disponible sur le site internet dans un format identique à celui qui sera proposé en enquête publique, dans un principe de pleine transparence vis-à-vis des élus, riverains, ou encore des associations.

Monsieur JOLIVET évoque l'embâcle sur le Moulon :

Travaux 2023

❖ **Embâcle sur le Moulon**

Réalisation :

- Chantier réalisé en juillet, difficulté liée à la fosse créée et la quantité de souches à extraire
- Diagnostic de la fosse à réaliser
- Coût final : 8 000€ TTC (Rameau élagage)

Monsieur JOLIVET explique qu'un complément financier a été nécessaire par rapport au volume initial en ligneux (souches en fond de lit difficilement mesurable initialement), et que l'articulation avec l'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges s'est bien déroulée.

Monsieur PATIN (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande si le SIVY prévoit d'intervenir auprès des riverains suite à l'orage du 19 juin à Mehun-sur-Yèvre.

Monsieur JOLIVET indique que le SIVY a rédigé un courrier dès juillet qui sera envoyé prochainement à environ 80 adresses potentielles. Le SIVY a souhaité avoir validation de la Préfecture et de la Municipalité de Mehun-sur-Yèvre, qui a répondu le 11 septembre. La pleine période de suivi des chantiers, de septembre à octobre, a alors ralenti la suite de ce projet.

Monsieur BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) étant propriétaire sur un autre linéaire/cours d'eau, évoque les difficultés que représente la gestion d'embâcles qui ne proviennent pas forcément de sa/ses parcelle(s).


Monsieur JOLIVET ajoute que c'est la raison pour laquelle le SIVY est très vigilant à la caractérisation qui doit être « exceptionnelle » des embâcles pour toute intervention du syndicat

Remarque générale :

Monsieur ROGER (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande comment sont classées les Communes en état de catastrophe naturelle.

Monsieur BLOND précise que la mairie se charge de transmettre à la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La Préfecture adresse cette demande au ministère de l'intérieur, accompagnée d'éléments techniques. Une commission interministérielle émet un avis favorable ou défavorable à la demande. Ensuite, le ministre de l'Intérieur accorde ou refuse la reconnaissance sollicitée de l'état de catastrophe naturelle. Un arrêté interministériel est alors publié au Journal Officiel. Cette décision est ensuite notifiée par le Préfet à la commune demandeuse. Il évoque des dispositions minutieuses prises par la municipalité de Preuilly qui vient d'obtenir son classement.

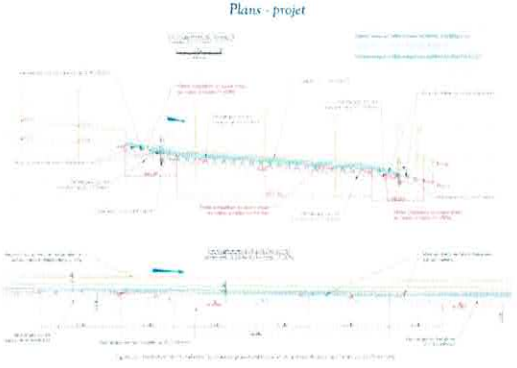

Messieurs JOLIVET et DEBAIN évoquent les premiers travaux 2023 du CTMA à Soulangis, les Aix d'Angillon et Vasselay :




Travaux 2023

❖ **Restauration du Marcillie**

- Entreprise : BBF (chantier du 4 au 18 septembre)
- Budget prévisionnel : 70 000€ TTC Coût marché public : environ 46 530,00 € TTC
Plafond subvention (réajusté) : 61 830€ TTC Final : ≈ 55 000,00 € TTC
- Remarques : gestion préalable complexe (hydrogéologue, DRAC, gestion entreprise)







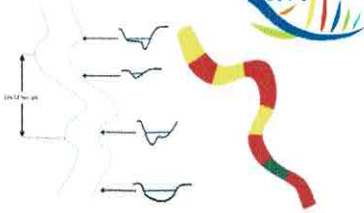
Travaux 2023

❖ **Restauration du Marcillie**





Travaux 2023

❖ Restauration du Marcillie

Terrassement du nouveau lit mineur selon des dimensions variables selon les faciès d'écoulements

Fraction de l'ancien matelas alluvial découvert lors du chantier, en recoupant probablement un ancien méandre du lit historique de la rivière sur le nouveau tracé.

Monsieur BOUGRAT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande si le cours d'eau initial était « détourné ».

Monsieur JOLIVET répond qu'en effet, le tracé des cours d'eau n'avait aucune caractéristique naturelle et ce, depuis longtemps. Pour preuve, une fraction de l'ancien matelas alluvial a été découverte dans l'axe du cours d'eau restauré au cours du chantier. L'hydrogéologue avait par ailleurs anticipé un caractère graveleux du sol qui aurait été exporté s'il était trop chargé en alluvions.

Certaines parcelles adjacentes étaient, par ailleurs, identifiées comme « battantes » par la chambre d'agriculture, soulignant l'intérêt d'intervenir.

Monsieur HUMBERT (Communauté de Communes de la Septaine) demande si la terre a servi à boucher les deux bras.

Monsieur DEBAIN indique que les anciens bras ont, en effet, été comblés partiellement à partir du déblai du nouveau tracé.

Travaux 2023

❖ Restauration sur les sources du Valentigny



- Entreprise : TERIDEAL (chantier du 11 au 23 septembre)
- Budget prévisionnel : 57 750 € TTC Coût marché : environ 41 042,40 € TTC
- Plafond subvention : 51 500,00€ TTC Final : ≈ 45 000,00 € TTC

Remarques : Bons retours des riverains. Difficultés techniques (réseaux) et contexte d'incertitude important (béton, anthroposol, comportement des débits des sources).






Travaux 2023



❖ Restauration sur les sources du Valentigny



Chantier :



Démolition du dôme béton



Réouverture du segment busé



Restructuration du lit

Travaux 2023



❖ Restauration sur les sources du Valentigny



> Plantation prévue : 48 plants (consultation en cours)

Messieurs BENOIT et DEBAIN précisent que la démolition du dôme au niveau de la source représentait 140 tonnes de béton.

Monsieur JOLIVET indique un travail sur plusieurs enjeux, écologiques, mais également patrimoniaux (ancienne voie ferrée, lavoir...). Le site est également une fenêtre ouverte sur des spécificités hydrogéologique du bassin qui mériteront une mise en valeur pédagogique.

Travaux 2023



❖ Renaturation de la source de l'Annain et création de mare

- **Entreprise :** COLAS (chantier du 19sep au 10oct)

Budget prévisionnel : 20 000,00 € TTC

Coût marché : 17 486,10 € TTC

Plafond sub : 24 000,00€ TTC

Final : ≈ 19 000 € TTC

- **Remarques :** Projection difficile pour les riverains du contexte « mare ». Situation préalable des réseaux à gérer, chantier en gestion continue



Travaux 2023



❖ Renaturation de la source de l'Annain et création de mare

Inventaire naturaliste avant-travaux = biodiversité relativement pauvre (pas les espèces attendues)

- Grenouille verte (amphibien)
- Odonates : Gomphe gentil, Calopteryx vierge, Anax empereur

Espèces attendues (selon la gestion et la concurrence) : Agrion de mercure, Triton, Salamandre..



Travaux 2023



❖ Renaturation de la source de l'Annain et création de mare



➤ Devis plantation en cours =
Hélophytes, arbustes/arbres

Essence	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Total
Aulne Glauque						1		1
Cornouilles saignés				1	2		1	4
Noysetier	1	1						2
Groseille				1	1		1	3
Sauze cendrée			1					1
Sureau noir					1			1
Vierne Louane				2	1		1	4
Vierne Oblet				1				1
Total	1	1	1	5	5	1	3	17

Remarque : plants en taille 90-110 cm la zone 6, plants en taille 60-80 cm les autres zones

Monsieur DEBAIN expose la réalisation des travaux et les difficultés rencontrées.

Monsieur PETITJEAN (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) remercie le SIVY pour la réalisation des travaux. Il indique que la Commune est souvent sollicitée pour des interrogations des riverains. Il mentionne être étonné depuis la fin des travaux et l'observation sur site du nombre important de libellules.

Monsieur JOLIVET précise que le SIVY essaye un maximum de communiquer avant/pendant/après chantier. Il précise un travail à venir de plantations ainsi que la mise en place d'un protocole de gestion avec la Commune et les employés communaux. Un inventaire naturaliste « simplifié » a également été réalisé avant le chantier, qui sera réitéré d'ici 2 à 3 ans.

Monsieur JOLIVET aborde les travaux 2024/2025 :

Travaux 2024 / 2025



❖ Point d'avancement sur les projets à venir

Comité de pilotage « restreint » le 9 oct (point technique et financier)

2024 : « grand nombre » d'interventions programmées

- 5 secteurs « clôtures et abreuvoirs » à Morogues/Humbligny
- 2 secteurs « plantations de berges » à Gron et Baugy
- 4 secteurs « continuité écologique et renaturation de cours d'eau » à St-Laurent, Neuvy-sur-Barangeon, Vouzeron (ONF)
- 3 secteurs « restauration zones humides » à Humbligny et St-Germain-du-Puy


➤ Estimation financière « travaux » 2024 : 372 000 €

+ Démarches à engager pour 2025 : Barrage D (St-Germain-du-Puy)


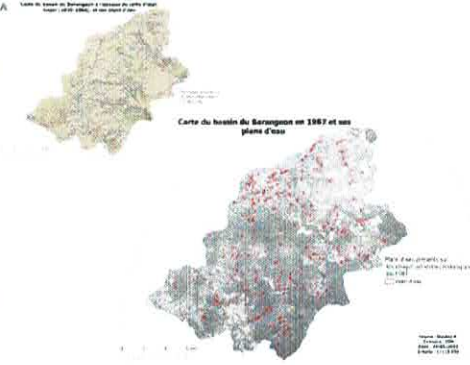


Monsieur JOLIVET évoque les études :

Etudes 2023




❖ **Etude sur les plans d'eau du Barangeon**
 Stage de Bastien DAUBIE (M2 GLET – Orléans) de mars à fin août
 Etude de l'impact des plans d'eau sur le bassin du Barangeon et des perspectives liées au changement climatique : recensement, évaluation des impacts, ...
 Collaboration : SIVY / SDIS / ONF
 Stage de Bastien DAUBIE (Master 2) : de mars à sept 2023

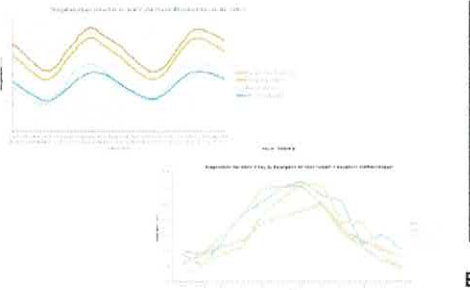
Epoque	Nombre de plans d'eau	Surface globale (ha)
Cassini (XVIIe)	13	44,82
Etat-Major (1820-1866)	33	56,06
1949	39	57,95
1972	50	61,03
1987	405	338,5
1999	479	408,37

Catégories de plans d'eau	Nombre de plans d'eau	Surface Sentinel	Coefficient	Surface estimée
Inférieur à 0,5 ha	249	46,60	1,86	86,0
Entre 0,5 et 1,5 ha	116	98,79	1,22	120,3
Supérieur à 1,5 ha	48	124,27	1,10	136,5
Total	413	269,73		342,8

Etudes 2023



❖ **Etude sur les plans d'eau du Barangeon**
 Stage de Bastien DAUBIE (M2 GLET – Orléans) de mars à fin août



Estimation de l'évaporation des étangs du Barangeon						
Mois	Thornthwaite	Aldomany	Panman-Monthel	Priestley-Taylor	ET0 P-M	ET des plans d'eau P-M
Janvier	9	39,79	23,58	16,97		
Février	24,39	35,56	35,39	20,28		
Mars	36,03	41,82	60,77	51,5		
Avril	44,09	51,13	84,35	86,14	31,44	84,55
Mai	62,02	75,71	119,19	103,99	97,64	119,19
Juin	106,14	81,12	126,48	119,94	99,57	120,48
Juillet	123,56	79,28	121,54	127,43	103,19	121,54
Août	124,53	99,06	99,746	110,11	88,79	99,46
Septembre	75,08	66,96	64,42	102,63		
Octobre	77,29	51,92	44,93	46,86		
Novembre	35,64	41,83	26,64	61,13		
Décembre	17,15	32,7	19,95	41,76		
Total annuel	797,39	718,26	828,91	907,81	470,63	545,22

Entretiens et questionnaires envoyés auprès de 143 propriétaires (environ 40 réponses : 25 à 30%)

Estimation du volume d'eau vaporisé par les plans d'eau du Barangeon pour l'année 2022			
Formule	l/m²	m³/m²	Volume total évaporé (m³)
Thornthwaite	797,39	0,79739	2 581 185,12
Aldomany	718,26	0,71826	2 447 830,06
Panman-Monthel	820,91	0,82091	2 797 661,28
Priestley-Taylor	907,81	0,90781	3 093 926,48
Moyenne des 4 équations			2 730 123,24

Monsieur JOLIVET explique que ce projet nécessite encore beaucoup de travail, notamment à partir des données générées au cours du stage.

Etudes 2023



❖ Etude sur les plans d'eau du Barangeon

➤ données recueillies partielles qui nécessitent :

- des compléments (*analyses comparatives, protocoles terrains, HMUC, analyse questionnaires...*)
- intégration de données (*perspectives climatiques, incendies*)
- un important travail d'organisation de la donnée générée
- une rédaction « solide »

≡ Le travail réalisé peut-être considéré comme « une première phase »

Poursuite éventuelle par un 2nd stage en 2024



Etudes 2023



❖ Développement d'une stratégie « inventaire des zones humides »

Plusieurs formations réalisées au printemps : LIGERO, OFB, Univ Rennes (Guillaume D et Jérémy J)

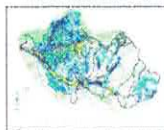
➤ Une stratégie pensée selon les retours d'expériences et les moyens du SIVY

≡ Moins de surface mais des diagnostics « plus riches » fonctions des sols et enjeux transversaux

≡ Mieux partager, accompagner et mettre en valeur les diagnostics avec riverains et communes / EPCI

≡ Positionner le SIVY comme acteur légitime sur les zones humides vis-à-vis de la ressource

Réunion d'un Comité technique, le 21 novembre à Moulins-sur-Yèvre



Etudes 2023




❖ Développement de la stratégie « inventaire des zones humides »

➤ Au-delà d'inventorier des zones humides, la stratégie cherchera à mettre en valeur l'importance des « sols » et leurs services / fonctions (facteur « clé » de la ressource en eau) : conductivité hydraulique, stockage de carbone, gaz à effet de serre, épuration des eaux, biodiversité du sol, ruissellement...



Etudes 2023



❖ **Proposition d'un projet « tuteuré » auprès de l'univ d'Orléans**

Projet associé au Contrat Territorial du SMIRNE, animé par la Chambre d'Agriculture

- Analyse de la vulnérabilité des fonds de vallée (ruissellements, érosions).
- Proposition d'interventions : enherbement, remise en fond de vallée, stratégie foncière, haies, ...

Figure 19. Carte de l'habitat à protéger et de la sensibilité de la ripisylve à l'IAAC de Soulanges




Figure 21. Zonage agricole de l'IAAC

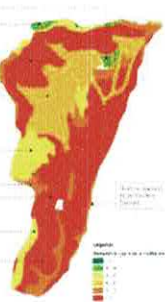

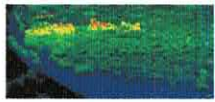



Figure 3. Schéma de l'IAAC de Soulanges



Ce travail pourrait exploiter les nouvelles données IGN LIDAR HD réalisées sur le département 18



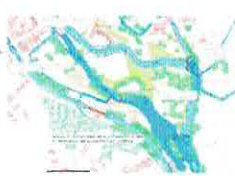
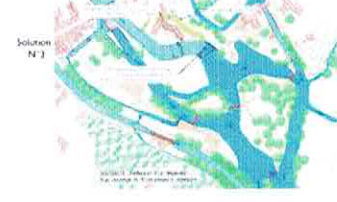



Etudes 2023



❖ **De nouveaux scénarios SIVY pour l'ouvrage de la Laiterie (Mehun-sur-Yèvre)**

> Rapport d'étude SIVY / Hydro-Concept présenté à la municipalité le 10 sept

Monsieur JOLIVET réalise un retour sur l'évènement orageux de juin 2023 :

Divers



❖ **Retour sur l'évènement du 23 juin sur le bassin du Moulon**

- De nombreuses observations : sites « restaurés 2021 » et sites « projets »

Saint-Martin d'Auxigny




Sept 2023, pas de dégât, bon fonctionnement du site :




Divers 

❖ **Retour sur l'évènement du 23 juin sur le bassin du Moulon**


- De nombreuses observations : sites « restaurés » et sites « projets »

Saint-Palais




> **Accroissement important de la fosse en aval du pont (point d'attention et éventuel apport de blocs proposés en 2024)**

Monsieur JOLIVET interpelle les élus sur les nombreuses sollicitations du SIVY :

Divers 


❖ **De « nombreuses » sollicitations du SIVY**

- Analyse fosse sur le Moulon (Bourges Plus)
- Analyse ZHART STEP Bourges Plus



ZHART Bourges Plus

- Dossier inondation par ruissellement/coulée de boue (projet privé à Menetou-Salon)
- Problème de l'ENS des Marais de Chavannes (sollicitation du CEN)
- Sollicitation de la commune de Nohant-en-Goût (ruissellement, espèces invasives, secteur inondable)
- Influence de la nappe à Vierzon (Syndicat canal de Berry)
- Influence d'ouvrages hydrauliques sur le captage AEP à Vierzon (Hydrogéologue agréé)
- Problème d'érosion de berge aux abords d'une voirie (Saint-Germain-du-Puy)
- Projet PRICE / CAYAC (SAGE Yèvre-Auron)
- Sollicitation de riverains sur la qualité de l'eau du Colin (Aubinges)
- Compensation « Zone Humide » rocade Fussy (CD18)

Divers 


❖ **PEP Cher-aval (programme d'actions pour la prévention des inondations)**

Réunion d'avancement organisée par l'EPLoire, le 19 sept

- Difficultés de recrutement (nouveau chargé de mission PEP Cher aval arrive le 9 oct)
- Souhait de Bourges Plus de revoir certaines actions


Perspective de présentation du projet aux services de l'Etat, fin 2023/début 2024

Prochaine réunion : le 19 oct à Bourges Plus



Monsieur JOLIVET aborde le volet communication :

Communication



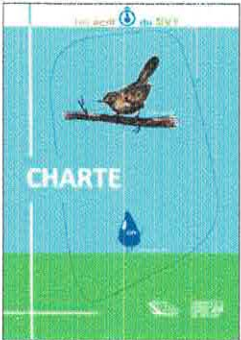

❖ **Écrit'Ô**

Les écrit'Ô du SIVY


- Rédaction d'une « charte »
- **Premières communes à rencontrer** : Bourges, St-Palais, St-Martin d'Aux, Baugy, Vasselay, Les Aix d'Angillon...
- **1^{ère} commande en cours** : **158 panneaux (5 024,00 € TTC)**
= **30€ TTC / panneau**

(Financement Région Centre Val de Loire (50%) = 2022/2023
➤ Financement (80%) Agence de l'Eau / Département = 2024 à 2028)

Dernier panneau : « ressource »

Communication


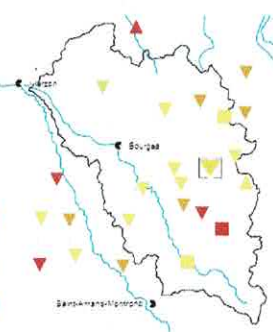


❖ **Écrit'Ô**

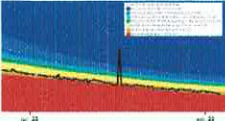
Les écrit'Ô du SIVY

Dernier panneau : « ressource »

Niveaux des nappes souterraines - Indice piézométrique standardisé (IPS) mensuel et évolution


Station piézométrique	IPS	Unité piézométrique
Bourges (St-Jacques)	219,42	1,01 m
Mauzac (Angoulême) (St-Jacques) (2015)	176,25	36
Bourges (St-Jacques)	222,19	173,34
Mauzac (Angoulême) (St-Jacques) (2015)	172,12	...
Mauzac (St-Jacques)	188,11	173,71

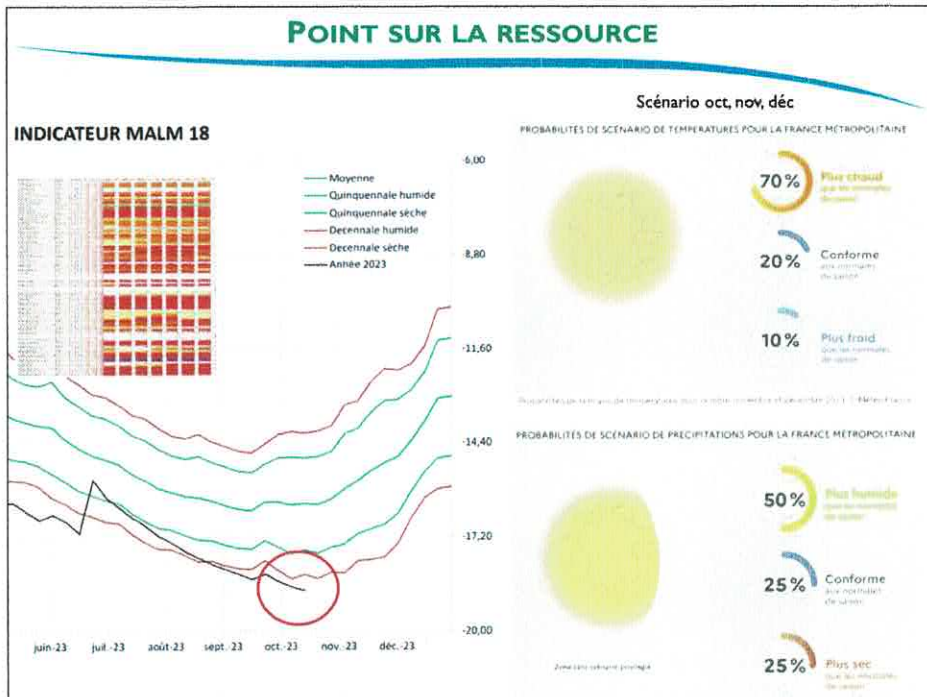


Monsieur JOLIVET termine par les points agenda et ressource :

AGENDA

- 16/10 : Collège d'Avord (présentation du métier du SIVY)
- 17/10 & 18/10 : Pêche électrique sur le Barangeon (FDAAPPMA18)
- 18/10 : Cellule de l'eau (Pref)
- 19/10 : Réunion PEP (Bourges)
- 20/10 : Atelier CTGQQ/Concert'Eau (Chatelet)
- 02/11 : Réunion Présentation scénarios clapet de la Laiterie (Mehun-sur-Yèvre)
- 06/11 : Journée Agence de l'Eau Horizon 2030 (Vierzon)
- 07/11 : Journée Régional de l'eau (Tours)
- 08/11 : Comité CEN – Marais de Chavannes
- 09/11 : Visio CLE « sobriété » (SAGE Yèvre-Auron)
- 10/11 : Signature Contrat Territorial (Bourges)
- 13/11 : Eventuellement formation pêche électrique
- 14/11 : journée échange évaporations/évapotranspi (Orléans)
- 16/11 : CLE (en main) – Réunion du SAGE
- 05/12 : Présentation SIVY – au PETR (réunion TVB)
- ...

Agenda! 



Monsieur JOLIVET invite les délégués à se rapprocher des ingénieurs pour toute question à l'échelle intercommunale et communale.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h45.

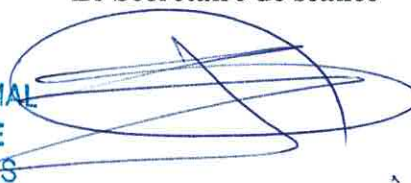
Le présent procès-verbal, dressé le 17/10/2023 à 20h45 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président



Monsieur Gilles BENOIT

Le Secrétaire de séance



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE**
Siège : Mairie de BOURGES

Monsieur Renaud BLOND

**Acte déposé à
Préfecture du Cher.**

31 OCT. 2023



Lien utile :

<https://www.vallee-yevre.com/programme-2023-2028>